

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 41

Artikel: Le vieux Naples
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suisse reçut une Constitution unitaire, calquée sur celle de la grande nation. Cet acte consacrait ainsi l'égalité des droits :

« L'Helvétie est une démocratie représentative ; la souveraineté réside dans la totalité des citoyens. »

Les élections avaient lieu à deux degrés, d'abord par les *Assemblées primaires*, puis par le *Corps électoral*.

Les Assemblées primaires étaient composées de tous les citoyens suisses âgés de 20 ans ; elles nommaient deux *Electeurs* sur cent citoyens. La moitié des *Electeurs* tirés au sort formait le *Corps électoral*, chargé d'élire nos magistrats.

La Constitution helvétique n'eut pas une longue durée ; elle fut remplacée en 1803 par l'*Acte de médiation* qui donna au Canton de Vaud sa première Constitution, en vertu de laquelle le peuple fut appelé à nommer directement ses mandataires.

Pendant la Constitution de 1803 restreignait les droits électoraux accordés sous le régime unitaire. Pour être admis au scrutin, il fallait être propriétaire d'un immeuble de 200 francs ou d'une créance hypothécaire de 300 francs ; des conditions analogues étaient exigées des candidats à la représentation nationale. Mais il est assez curieux de voir avec quelle hésitation, avec quelle prudence on appliquait cette déplorable disposition constitutionnelle, témoin ce passage tiré d'une circulaire adressée aux Municipalités par la *Commission du Canton de Vaud*, en date du 12 Mars 1803 :

« La Constitution fixe un minimum de propriété, » sans lequel on ne peut être admis à voter ; vous » aurez soin que ceux à qui vous accorderez l'inscription sur le registre, possèdent cette propriété » sans déduction de dettes, et sans mettre à vos » recherches ce regard d'inquisition, qui peut blesser et écarter les citoyens.

» Il est inutile, citoyens municipaux, de vous recommander de ménager soigneusement l'amour-propre de ceux que vous serez obligés de repousser ; il peut y avoir parmi eux des hommes plus » à plaindre qu'à blâmer ; or, vous agirez avec tous » comme s'ils étaient tous à plaindre. »

Avec la Constitution de 1814, nouvelles restrictions aux droits des citoyens, grâce aux influences aristocratiques favorisées par la chute de Napoléon, et à l'entrée en Suisse des troupes alliées.

Le nouvel acte constitutionnel ne donnait aux assemblées de Cercles que l'élection directe de 63 députés au Grand Conseil, et l'élection de 4 candidats par cercle. Une fois le Grand Conseil constitué au nombre de 63 membres, il nommait au scrutin secret, sur les candidats présentés, 63 autres membres. Puis, pour compléter ce corps et le porter au nombre de 180, une *Commission électorale*, composée du Conseil d'Etat, du Tribunal d'appel et de 40 membres du Grand Conseil, choisissait 36 membres du Grand Conseil entre tous les citoyens âgés de 40 ans, et propriétaires de 1000 francs en immeubles sis dans le canton ou de 20,000 fr. en créances hypothécaires ; puis 18 membres pris entre

les citoyens âgés de 25 ans, sans autres conditions.

Le Grand Conseil était nommé pour 12 ans, renouvelé par tiers et toujours rééligible.

Le Petit Conseil, qui prit alors le nom de *Conseil d'Etat*, était nommé pour 12 ans, renouvelé par quart et rééligible. Le président portait le titre de *landamman*.

La Constitution de 1814 instituait en outre des *Conseils généraux* et des *Conseils communaux* pour les communes, suivant leur population.

Ces deux Constitutions, comme on vient de le voir, contenaient des restrictions importantes aux droits électoraux, et la participation du peuple au gouvernement était à peu près nulle. Mais le mouvement libéral des dernières années de la restauration eut ses échos dans notre pays, et les aspirations démocratiques se traduisirent en faits. Des pétitionnements suivis d'un mouvement populaire amenèrent la convocation d'une *Assemblée constituante* nommée par les citoyens, et des délibérations de laquelle sortit la Constitution du 25 mai 1831, la première que le peuple vaudois put se donner librement. Cet acte étendit le droit électoral à tous, sans distinction de fortune, et proclama ce grand principe que la *souveraineté* réside dans le peuple.

La Constitution de 1830 fut remplacée par celle de 1845, qui créa un nouveau rouage important, celui de l'*initiative* des citoyens. Elle demeura en vigueur jusqu'à la fin de 1861, où elle fut révisée par une Assemblée constituante.

Le vieux Naples.

Sous ce titre, le *Chrétien évangélique* publie les intéressants détails qui suivent :

L'étranger qui passe quelques semaines à Naples ne visite guère que les grandes voies de communication ; il ne connaît rien du peuple napolitain et de la vieille ville dont les habitants sortent rarement de chez eux. C'est dans cette partie de Naples, ignorée des étrangers, que nous voulons vous introduire. Nous y pénétrons par une des premières rues à droite que nous rencontrerons en montant Toledo ; bientôt vous vous trouverez dans des ruelles, larges au plus de 4 mètres, où il fait frais comme dans une cave. Là vous rencontrerez la populace napolitaine.

Tout ce monde passe autant que possible son temps dans la rue, où l'on trouve sans se déranger sa nourriture et où l'on prend le plus souvent ses repas ; car la vie est triste dans ces rez-de-chaussée humides et sombres, où les pauvres gens s'empilent jusqu'à neuf ou dix dans une même chambre.

Le Napolitain veut-il du lait, par exemple, le matin au jour, le soir au coucher du soleil, le vacher et le chévrier passent devant sa maison tirant après eux leur chèvre ou leur vache et lui donnant le lait tout chaud et sur place. Veut-il du légume, jusqu'à dix heures du matin circulent dans les ruelles, assis sur l'arrière de leur âne, des paysans ayant devant eux, des deux côtés de leur monture, de profondes corbeilles chargées de légumes. De sa fenêtre, où il passe le peu de temps qu'il est à la maison, l'acheteur siffle, le marchand s'arrête, le marché se fait par signes le plus souvent, puis un panier descendu par la fenêtre remonte la nourriture de la famille.

Les salades d'une blancheur nacrée, les tomates d'un rouge vernissé, les concombres énormes et tordus, les artichauts, les choux-fleurs, les brocolis selon la saison, voilà la prin-

cipale nourriture avec les fruits et le poisson ; la viande est chère et réservée pour les grands jours. A peine le marchand de légumes a-t-il passé que paraît le marchand de fruits. Sommes-nous en août, voici, par exemple, un jeune garçon portant sur sa tête une corbeille de figues élégamment arrangées en pyramide; une guirlande de roses orne les bords du panier. Après lui, un pêcheur, les jambes nues et hâlées, trottine en criant son poisson ; puis vous voyez apparaître un homme portant sur la tête un bassin de cuivre plein d'escargots bouillis. Un autre traîne sur un chariot un réchaud allumé, sur lequel bout une pleine chaudière d'épis de maïs. Veut-on se rafraîchir, à chaque coin de rue l'acquaiolo (vendeur d'eau) vous donne, pour un demi-sou, un verre d'eau glacée, parfumée de zambucco (eau de sureau), ou, en été, le marchand de pastèques vous donne, pour le même prix, une large tranche de ce fruit à la chair rouge, toute parsemée de graines noires, qui communique au palais desséché une délicieuse fraîcheur.

Vous pouvez déjà voir d'ici la rue sale, animée, bruyante, semblable à une fourmilière. Au milieu des allants et des venants, les artisans exercent leur industrie. Dans telle rue vous ne rencontrez que des cordonniers, travaillant à leur petite table devant un rez-de-chaussée. Par la porte entr'ouverte vous voyez collée contre la muraille une gravure représentant saint Crépin et son fils, patrons des cordonniers. Dans une autre rue il n'y a que des chaudronniers, le marteau frappe le cuivre avec un bruit étourdissant et arrondit le rouge métal en brasières et en marmites. Dans celle-ci travaillent les teinturiers, le visage et les bras diversement barbouillés, l'un est bleu indigo, l'autre jaune, en voici un garrance. Dans celle-là, la Grande Judaïque, par exemple, l'ancien quartier des Juifs avant leur expulsion du royaume de Naples, on vend de vieilles étoffes. Plus d'un amateur d'antiquités y a fait de magnifiques emplettes à très bas prix. Dans cet étroit passage sont les orfèvres, dans les vitrines desquels brillent ces énormes pendeloques en perles qui font l'orgueil des nourrices napolitaines, et un assortiment de gros bijoux à un titre très bas, broches gigantesques, ornées de verre taillé rouge ou bleu ; bagues énormes d'or et d'argent.

Dans les ruelles les plus étroites, les plus tristes, dont la largeur ne dépasse pas deux mètres, vous ne rencontrez aucune industrie ; il n'y a dans l'étroit espace que des femmes discourant interminablement, des pigeons, des poules, des chiens, quelque dindon attaché par la patte et qu'on engraisse pour une fête. Le cochon seul, qu'on trouvait même à Toledo, avant 1860, a complètement disparu des ruelles, grâce aux efforts de la police. Rien de plus triste pour des gens du nord qui aiment l'air et la propreté que ces quartiers sales, fétides, mais parfois on y a de joyeuses surprises. Fréquemment vous y rencontrez quelque grand palais dont la porte entr'ouverte laisse voir les arbres verts d'un beau jardin ; c'est l'hôtel de quelque membre de la vieille aristocratie qui, fidèle aux traditions de la famille, n'a pas émigré à Chiaja ou à Pizzofalcone.

Le Napolitain est causeur, il est aussi joueur ; ici on joue partout, sous un reverbère ou à la clarté de la lune, avec des cartes graisseuses qui paraissent avoir servi déjà à plusieurs générations. Un grand plaisir aussi pour ces pauvres gens, ce sont les rixes fréquentes qui se produisent dans la rue. La moindre dispute fait accourir une nuée de spectateurs attirés par les cris qui préludent aux batailles. A l'ordinaire, ce sont les femmes qui se livrent à ces joutes souvent sanglantes, armées d'un peigne ou d'un soulier. La vaincue tombe en convulsion et se fait d'ordinaire tirer quelques palettes de sang chez le barbier du coin.

Je crois avoir donné une description vraie du vieux Naples pendant le jour ; il me reste à vous dire ce qu'il est la nuit.

Depuis quelques années, la ville entière est éclairée au gaz, mais la lumière y est d'autant plus parcimonieusement distribuée qu'on est loin des grandes artères. Cependant, de temps en temps, vous apercevez des centres lumineux sur lesquels les passants se dessinent en noires silhouettes. Ce sont les

boutiques des marchands d'eau glacée ou des vendeurs de pastèques. Les premiers ont devant eux la table aux deux côtés de laquelle sont suspendus des tonnelets d'eau glacée : en avant d'énormes citrons sont empilés comme des boulets, en arrière sont alignés des flacons de sirop. Ces petits établissements sont très gracieusement décorés. Le blanc, le vert, le rouge et l'or s'associent pour attirer les regards sans les choquer. Quant aux marchands de pastèques, ils ne font pas tant de façons : une grande table couverte de pastèques entr'ouvertes, voilà tout leur établissement avec deux lampes bien allumées. Le fruit rafraîchissant se débite par énormes quantités, et la terre est jonchée de sa verte dépouille.

Le Napolitain aime aussi à la passion le théâtre populaire ; à l'entrée de ces établissements, fort souvent un homme fait parler Polichinelle et don Nicole, rassemble la foule par ses lazzi, puis met les deux poupées dans sa poche et annonce la représentation du jour, et la foule de remplir l'étroite enceinte.

Poursuivons notre promenade nocturne. Arrivés à quelque carrefour de la Porte de Capoue, par exemple, nous rencontrons les boutiques des frituriers ; l'acre odeur du saindoux et de l'huile bouillante vous saisit au passage. Dans d'immenses poêles les anguilles, les sardines, les poulpes cuisent bruyamment en compagnie. On consomme le plus souvent sur place ou dans quelque petit café bien éclairé où l'on joue à la scopa (jeu de carte populaire).

La nuit s'avance, les cafés se ferment, l'acquaiolo dégarnit sa boutique, le marchand de melons plie bagage. Mais la rue n'est pas déserte encore, un homme assis, la guitare au bras, chante quelque chanson populaire. Les voisins s'assemblent, écoutent, et souvent s'endorment par terre. Les gens continuent à circuler, la rue ne désemplit pas. Enfin, vers une heure du matin, la rue devient solitaire, le silence plane sur la grande ville, les Napolitains dorment, mais beaucoup d'entre eux le font à la belle étoile.

Que de fois, en gravissant quelque rue escarpée, n'ai-je pas dû faire de prudents circuits pour ne pas marcher sur une famille qui avait fait du trottoir sa chambre à coucher. Elle avait sorti ses matelas et tous, père, mère, enfants, dormaient d'un sommeil profond et sonore. Parfois les gens y mettent encore moins de façons : ont-ils sommeil, ils cherchent un coin et s'endorment.

Sur les marches des églises, dans l'angle d'une rue, vous voyez dormir, souvent sur le sol, les vendeurs d'allumettes, les ramasseurs de bouts de cigares, les paysans ; ils ne s'en portent pas plus mal.



Le voyage du président de la République française dans l'Ouest a eu ses épisodes comiques.

Dans une ville où le maréchal passait sans s'arrêter, une députation des maires de la campagne s'était rendue à la gare pour saluer le train au passage.

Au moment où la locomotive, après un arrêt de deux minutes, sifflait pour repartir, un Breton, ceint de son écharpe, s'élança sur la voie un long papier à la main. C'était un discours probablement très éloquent, que la rapidité du train express ne permit pas au maréchal d'entendre.

Le maire breton n'en lut que les premières lignes ; lorsqu'il vit que la locomotive impitoyable lui coupait ses effets à toute vapeur, il replia lestement son papier et courut au bureau télégraphique de la gare.

— Vite, dit-il à l'employé ahuri, télégraphiez vite ceci à la station suivante.... Réponse payée....

Le maréchal a dû rire... mais on ne dit pas s'il a répondu.

L. MONNET.